

Décret

Générale

colonial

Décret n° 02-126-1907 relatif à la formation de la classe de 1906.

n° 02-126-1907

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

16 janvier 1907

Numéro JO

n° 126 du 01/05/1907

Date du numéro

1 mai 1907

VISAS

Vu la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée

Sur le rapport du Ministre de la Guerre,

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE PREMIER. — L'examen des tableaux de recensement et les opérations du conseil de revision en 1907 commenceront le 18 février. Art. 2. — La clôture des tournées des conseils de revision est fixée au 18 mai 1907, au plus tard, et la séance de clôture définitive des opérations au 28 mai 1907. Art. 3. — Le Ministre de la Guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

A. FALLIÈRE Par le Président de la République : **Le Ministre des Colonies, Georges TROUILLOT.**